

INFORMATION AUX PORTEURS

07/07/2025 – CPR Disruption

Codes ISIN : Part P : FR0010258756 ; Part I : FR0011554237

OBJET : Modification de la période de placement recommandée

Nous vous informons qu'à compter du 7 juillet 2025, le changement suivant va être apporté à votre Fonds Communs de Placement (FCP) **CPR Disruption**:

- Période de détention conseillée : A des fins de clarification, la période minimale de détention est précisée dans l'objectif de gestion afin de refléter la durée de placement recommandée.
 - **Durée de placement recommandée** : 5 ans

En lieu et place de

- **Durée de placement recommandée** : supérieure à 5 ans

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque). Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) et du prospectus du fonds qui seront mis à jour pour tenir compte de cette évolution sur le site internet www.cpram.com à compter du 07/07/2025.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction